



Université Lille 2
Droit et Santé

Service Pédagogique
42 rue Paul Duez - 59000 LILLE
Tél : 03.20.96.43.08 - Fax : 03.20.96.43.80
elodie.bierlair@univ-lille2.fr

DESIGNATION DE JURY DE SOUTENANCE D'HDR
(Arrêté du 23 novembre 1988)

La désignation du jury de soutenance ne peut avoir lieu qu'après acceptation de la candidature au Conseil Scientifique de l'Université.

Nom Prénom du candidat à l'HDR :

Date et heure de soutenance :

Lieu de soutenance :

Le jury de soutenance est désigné par le Président de l'Université sur avis du tuteur de Recherche.

Il est composé d'au moins cinq membres habilités à diriger des Recherches, dont trois rapporteurs parmi lesquels deux doivent être extérieurs à l'Université Lille 2.

La moitié du jury au moins doit être extérieure à l'Université Lille 2.

La moitié du jury au moins doit être composée de Professeurs.

Rappel :

Un délai de 6 semaines au moins est exigé entre le dépôt de la proposition de jury et la soutenance.

Rapporteur : Nom-Prénom : Qualité : Adresse :	Nom-Prénom : Qualité : Adresse :
Rapporteur : Nom-Prénom : Qualité : Adresse :	Nom-Prénom : Qualité : Adresse :
Rapporteur : Nom-Prénom : Qualité : Adresse :	Nom-Prénom : Qualité : Adresse :
Nom-Prénom : Qualité : Adresse :	Nom-Prénom : Qualité : Adresse :

VISAS :

Lille, le
Le Tuteur de Recherche :

Lille, le
Le Président de l'Université

Professeur Christian SERGHERAERT